

## **Fonds Social de Développement (FSD) de l'Ambassade de France en Afghanistan**

### ***Qu'est-ce qu'un Fonds Social de Développement (FSD) ?***

Il s'agit d'un instrument financier que le Ministère des Affaires Etrangères met en place auprès de ses Ambassades dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (dont fait partie l'Afghanistan depuis 2003). Ces crédits sont destinés à soutenir des « micro-projets » visant à lutter contre la pauvreté et renforcer la société civile. Ces projets sont orientés vers des bénéficiaires en situation difficile (besoins essentiels à satisfaire, niveau grave de pauvreté, organisation déficiente des acteurs locaux, capacités d'action faibles), ayant exprimé une demande et montré une volonté d'agir, qui sont organisés ou peuvent être représentés par une personne morale de droit public ou de droit privé.

### ***Le FSD Afghanistan***

Cette Ambassade vient d'obtenir du Ministère des Affaires Etrangères un FSD d'un montant initial de 1 million d'euros, renouvelable, pour le financement de micro-projets.

Les bénéficiaires des micro-projets doivent être des représentants de la société civile afghane (ONG, associations, coopératives, petites entreprises, groupement divers...) ou des collectivités territoriales. Dans le cas particulier de l'Afghanistan, où la société civile est encore peu organisée, une ONG française (ou internationale) peut se trouver en position de représenter un groupe de bénéficiaires (l'ONG est l'opérateur du micro-projet). Naturellement, cette ONG devra être dûment enregistrée en Afghanistan.

Les « micro-projets » doivent concourir à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- contribuer au renforcement des capacités et à la structuration/professionnalisation des acteurs de la société civile ;
- appuyer la structuration/professionnalisation des collectivités locales, tout particulièrement dans leur relation avec la société civile (projets de quartier, projets de développement local,...) ;
- soutenir des actions qui concourent à la résorption de la pauvreté et des inégalités, à travers des projets visant l'autonomie des bénéficiaires et la responsabilisation des acteurs locaux (recherche de dynamiques micro-économiques de groupe, créatrices de revenus et d'emplois). Les populations les plus vulnérables ou exclues feront l'objet d'une attention particulière (projets

visant à améliorer l'égalité hommes-femmes, le droit des enfants ou des handicapés, ...);

- renforcer la démocratie et les droits de l'homme en favorisant l'appropriation des droits fondamentaux par les populations, l'enracinement de la démocratie et le dialogue entre la société civile et l'Etat.

Le montant du financement accordé par le FSD pour un micro-projet est compris entre 10 000 et 35 000 euros.

La durée maximale d'un micro-projet est fixée à 18 mois.